



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué de presse

### Date

Contact presse :

Benoît Hautier

01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33

[b.hautier@afc-france.org](mailto:b.hautier@afc-france.org)

28 place Saint Georges  
Paris, 75009

[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

Mouvement national reconnu  
d'utilité publique. Agréée  
comme association de  
consommateur et au titre de la  
représentation des usagers  
dans les établissements de  
santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

# Enquête sur les freins à la natalité

Natalité – politique familiale – famille – société

Une enquête IFOP de juillet 2023, commandée par les Associations Familiales Catholiques, dévoile qu'un adulte de moins de 50 ans sur trois a renoncé à avoir un enfant ou d'autres enfants, s'il en avait déjà.

En 2022, il est né 100 000 enfants de moins qu'en 2012. Mais pour les huit premiers mois de 2023, le déficit de naissances est de 35 000 enfants par rapport aux huit premiers mois de 2022. À ce rythme, **il est fort probable que l'année 2023 marque une chute de plus de 50 000 naissances par rapport à 2022** et voie notre natalité passer derrière celle de la Roumanie et de la République tchèque.

**L'enquête de l'IFOP nous permet de mieux connaître les causes du renoncement** au désir d'enfant ainsi que leur importance relative et de sortir des supputations. Par exemple, si la crise climatique est invoquée, elle n'arrive qu'en cinquième position. Les deux premières raisons pour lesquelles les parents renoncent à avoir d'autres enfants tiennent **aux modes de garde**, trop chers ou inexistantes, et **aux problèmes d'emploi et de ressources financières**.

Les AFC soutiennent la proposition de l'UNAF d'un **congé court de 6 mois à 1 an rémunéré à hauteur de 75% du salaire**, comme en Suède, ce qui désengorgera les modes de gardes. **Elles encouragent aussi la liberté pour les pères ou les mères qui le souhaitent**, 58% des parents interrogés d'après l'enquête IFOP, **de prendre un congé jusqu'aux 2 ans ou aux 3 ans de l'enfant**, congé indemnisé à hauteur d'au moins 1000 € par mois.

**Les questions de la natalité, des modes de garde et des congés parentaux sont intimement liées et doivent être traitées conjointement.** Une natalité dynamique répondrait au désir des jeunes parents qui peinent à constituer leur famille, serait une sécurité pour notre modèle social fondé sur la solidarité entre les générations, constituerait une source de dynamisme économique, contribuerait à notre rayonnement politique et culturel, et permettrait à tous les Français de se projeter dans l'avenir avec optimisme.

La politique familiale n'est pas une ligne de dépense supplémentaire mais un investissement vital pour notre pays.

Les AFC seront reçues au palais de l'Élysée le jeudi 12 octobre 2023



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué de presse

### À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2023, elles regroupent/comptent **22 000 familles** adhérentes réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC)

est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».